



Envoi par courriel

Département fédéral de l'intérieur
CH-3003 Berne
corinne.erne@bag.admin.ch

Berne, le 30 mars 2016

43.23/SL/PB

Révision totale de l'Ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR) – consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de l'invitation qui nous est faite à prendre position sur la révision totale prévue de l'Ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR).

Le Comité directeur de la CDS soutient le projet du Conseil fédéral qui prévoit l'introduction de l'indicateur de morbidité supplémentaire „groupes de coûts pharmaceutiques“ dans le calcul de la compensation des risques. Le Comité directeur de la CDS ne prend pas position en détail sur la mise en œuvre technique de la compensation des risques étendue à cet indicateur.

Nous vous remercions vivement par avance de prendre en considération notre prise de position et sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTRICES ET
DIRECTEURS CANTONAUX DE LA SANTÉ

Le président

Dr Philippe Perrenoud
Conseiller d'Etat

Le secrétaire central

Michael Jordi